

Atelier de validation de la charte du domaine irrigué du bassin de l'Anambé



Kolda, le 29 septembre 2014

1/ Contexte actuel de gestion des terres dans le Bassin de l'Anambé (BA)

- Historique*
- POAS (Plan d'occupation et d'affectation des sols)*
- Désaffectation/Affectation des terres*

2/ Motivations pour élaborer une CDIA (Charte du domaine irrigué de l'Anambé)

- Dynamique des organisations paysannes (OP)*
- Contraintes au développement*
- Justification de l'élaboration d'une CDIA*

1/. Contexte actuel de la gestion des terres



1) Historique

Situation géographique du Bassin de l'Anambé

- ☐ A cheval sur les départements de Vélingara et de Kolda

L'intervention de la SODAGRI

- ☐ Création en 1974 avec comme mission principale de piloter le développement rural du bassin de l'Anambé
- ☐ Réalisations suivant 3 phases (PDHBA)
- ☐ Mise en place du PADERBA

1/. Contexte actuel de la gestion des terres



1) Historique (suite)

Mise en œuvre du PADERBA (2002-2010) dans le cadre de la politique de développement rural décentralisé

☐ Objectifs:

- ✓ Renforcement des acquis de la SODAGRI dans les phases antérieures de sa mission;
- ✓ Valorisation des investissements réalisés;
- ✓ Appui aux collectivités locales.

☐ Elaboration des POAS

1/. Contexte actuel de la gestion des terres



2) Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

❑ Outil d'aide à la décision permettant aux CL:

- ✓ de clarifier et réglementer la gestion du foncier et des ressources;
- ✓ de garantir une meilleure planification des différentes activités productives.

1/. Contexte actuel de la gestion des terres



2) Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (suite)

- ❑ Possibilité pour les CR de mieux gérer:
 - ✓ l'affectation et la désaffectation des terres;
 - ✓ le suivi des parcelles aménagées;
 - ✓ la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux;
 - ✓ la délimitation des parcours de bétail.

1/. Contexte actuel de la gestion des terres



2) Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (suite)

- ☐ Principaux acteurs: *populations de la communauté, le Conseil rural et le Comité de concertation et de gestion*
- ☐ Elaboration des règles de gestion des ressources naturelles *de manière à garantir une occupation et une utilisation réglementées de l'espace et des ressources*
- ☐ Vulgarisation des POAS (4 CR) en 2012

3) Affectation/ Désaffectation des terres

☐ Opérations de désaffectation et de réaffectation des parcelles dans les aménagements hydro agricoles *tous les 2 ans par les conseils ruraux*

☐ Procédure de désaffectation/affectation

✓ *Dépôt/réception des nouvelles demandes et audit technique de la SODAGRI;*

✓ *Délibération des conseils ruraux;*

✓ *Approbation du sous préfet (arrêté) qui intervient au plus tard un mois après la délibération des conseils ruraux;*

✓ *Positionnement des producteurs nouvellement affectataires au niveau de leurs secteurs respectifs en appui à la commission domaniale*

2/. Motivations pour élaborer une CDIA

1) Dynamique des organisations paysannes

❑ Caractéristique majeure du BA >>>>> diversité des OP

❑ Différents types d'OP : GIE, Unions Hydrauliques, Sections Villageoises, GPF, Coopératives, etc.

- Chaque union hydraulique

- ✓ Membres: *GIE et individuels intervenant dans le même secteur aménagé*

- ✓ Fonction: *Gestion de tout moyen collectif c'est-à-dire gérer les aménagements et les infrastructures hydroagricoles*

2/. Motivations pour élaborer une CDIA



1) Dynamique des organisations paysannes (suite)

❑ Création le 25 juillet 2000 de la FEPROBA

✓ Membres: *les 4 unions hydrauliques*

✓ Missions principales:

- *l'organisation de la production et la facilitation de l'accès au marché de ses membres ;*
- *la création d'un système financier de proximité fiable et adapté à l'environnement des producteurs;*
- *le développement de dynamiques de concertation autour des filières agricoles;*
- *le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de ses membres.*

Aujourd'hui, le processus de restructuration de la FEPROBA est achevée.

2) Contraintes au développement du BA

Elles sont multiples et diverses:

- la non appropriation de la gestion des aménagements par les bénéficiaires;
- les modes de valorisation des ressources qui ne s'inscrivent guère dans la durabilité ;
- le mauvais état des aménagements (planage, canaux non opérationnels,..) ainsi que leur manque d'entretien;
- la non prise en compte correcte du volet pastoral pendant la conception des aménagements;

2) Contraintes au développement du BA (suite)

- l'insuffisance des couloirs d'accès aux pâturages et des points d'eau pastoraux;
- la cohabitation parfois difficile avec la population allochtone venue exploiter les terres du BA;
- la valorisation insuffisante des parcelles par les attributaires;
- l'absence de ressources des OP et le manque de professionnalisme des producteurs;
- les difficultés d'accès au financement ...

2/. Motivations pour élaborer une CDIA



3) Justification de l'élaboration de la CDIA

Les contraintes supra relevées:

- impactent sur la gestion des ressources et des activités de production
- empêchent la SODAGRI d'accomplir efficacement ses missions

Par ailleurs, les interventions des acteurs (SODAGRI, OP, CR) impliqués dans la gestion des différentes ressources (terres, eau) ne sont pas suffisamment harmonisées.

2/. Motivations pour élaborer une CDIA



3) Justification de l'élaboration de la CDIA (suite)

Consciente des nombreuses contraintes et de leur impact sur la production agricole mais aussi de l'absence d'un cadre formel où seront précisés les responsabilités et les rôles de chaque acteur, la SODAGRI, au regard des défis à relever notamment la mise en valeur optimale des terres et la promotion du développement local, demeure convaincue de la nécessité de doter le bassin de l'Anambé d'une charte sur le domaine irrigué.

C'est dans ce contexte que l'UICN a proposé d'accompagner la SODAGRI et les autres acteurs concernés pour l'élaboration et l'adoption de règles de gestion des terres irriguées à travers une charte, par un processus participatif et consensuel.



SODAGRI

Merci de votre aimable attention

